



# Informations pratiques

## *La Mairie*

Le secrétariat est ouvert au public : le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
le samedi de 9h à 12h

Tél./Fax : 04 50 39 18 56

E-mail : [mairie@saintandreboege.fr](mailto:mairie@saintandreboege.fr)

Site : [www.saintandreboege.fr](http://www.saintandreboege.fr)

## *Déchetterie, située à «La Crosse»*

Heures d'ouvertures :                      Lundi et vendredi de 15h à 18h  
    Mardi et mercredi de 9h à 12h  
    Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Sont admis à la déchetterie :

- papiers, cartons, ferraille et métaux non ferreux, verre, plastiques, déchets verts (tontes de pelouse et feuilles), huile de moteur, huiles végétales (friture...),
- déchets divers dont solvants, peintures, vernis, désherbants, pneu (limité à 2 fois/an : 1<sup>ère</sup> quinzaine de mai et 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre), batteries, accumulateurs, piles, gravats (limités à 1m<sup>3</sup> par jour et par foyer).
- déchets encombrants.
- Ne sont pas admis : la laine de verre et le fibrociment

## *Ordures ménagères*

Le ramassage des ordures ménagères se fait le mercredi matin. Il est prescrit de sortir vos poubelles la veille au soir, et de les rentrer juste après la collecte ou au plus tard dans la soirée du mercredi.